

## ACCUEILLIR DES PERSONNES PLACÉES SOUS MAIN DE JUSTICE

### Objectifs

Donner aux structures accueillant des personnes placées sous main de justice les éléments leur permettant d'accompagner ces publics dans de bonnes conditions : connaissances juridiques, vision globale de la thématique, éléments opérationnels d'accompagnement, expériences existantes, partenaires à mobiliser.

### Contenu

#### 1. Le parcours du sortant de prison

- Définition des personnes placées sous main de justice
- Généralités sur le droit pénal
- L'application des peines
- Le parcours judiciaire, pénitentiaire et social du sortant de prison (préparation à la sortie, contraintes judiciaire, les droits sociaux du sortant...)
- Les mesures de sûreté post condamnation (surveillance judiciaire, rétention de sûreté, libération conditionnelle, placement sous surveillance électronique mobile...)

#### 2. L'accompagnement des PPSMJ : Les responsabilités juridiques et les relations avec les SPIP

- La responsabilité civile du travailleur social et de l'institution (faute de surveillance, délégations de pouvoirs et transfert de responsabilité...)
- Le secret professionnel (que dire, que taire au regard du droit, le secret professionnel en matière d'enquête policière et judiciaire...)
- La structuration de l'accompagnement par rapport aux contraintes judiciaires (relation avec le SPIP, les magistrats, obligation de rendre compte...)

#### 3. L'accompagnement socioéducatif des PPSMJ :

- Les associations et les PPSMJ (rôles et missions des associations, les cadres d'accueil : aménagement de peine, cadre pré-sententiel, difficultés liées aux mesures)
- Les relations partenariales avec l'administration pénitentiaire et la justice
- Représentations, attitudes et actions : comment accompagner

### Publics

Travailleurs sociaux et chargés d'insertion de toute structure pouvant accueillir ce public, y compris SPIP.

### Démarche

Apports théoriques et méthodologiques. Problématisation de la thématique via la présentation des positions de la FNARS.

### Intervenants

Michel Rismann (Juge d'Application des Peines)  
Anne Chemithe, DSPIP 38

### Réalisation

3 jours : 1 + 2

### Dates

12, 19 et 20 mars 2012

### Tarifs

395 euros adhérent  
595 euros non adhérent